



Saint-Yrieix-la-Perche, Le 15 février 2022

Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud – CS60085
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Courrier à destination des familles des résidents

Direction

N/Réf. BL/MPP/VD – 2022/36

Objet : Epidémie de COVID 19 – Rebond épidémique dans le cadre de la 5^{ème} vague

Madame, Monsieur,

Epargné jusqu'alors par le rebond épidémique de la 5^{ème} vague de la Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes, depuis le samedi 12 février confronté à l'apparition de cas de contamination dans notre EHPAD.

Cette situation nous amène donc, en application des consignes nationales et en concertation avec les équipes pluridisciplinaires de l'établissement, à prendre un certain nombre de mesures afin de protéger vos proches et les professionnels de l'établissement.

Les résidents présentant des signes de survenue, tels qu'un rhume, de la toux ou une hyperthermie sont testés par test antigénique.

Un résultat positif à ce test nous conduit à mettre en place l'isolement de la personne touchée par la COVID et à rechercher les personnes avec qui elle était en contact lors des repas, des temps de convivialité et d'échanges... Les personnes contacts identifiées sont alors testées par test antigénique.

Cet isolement induit pour le résident concerné une prise des repas en chambre, une suspension des animations collectives pendant 14 jours et des soins réalisés par des professionnels vêtus d'une tenue de protection (masque, surblouse...). Pour les personnes contact, négatives, l'isolement est de 7 jours et est levé au vu d'un résultat négatif au PCR fait à J7.

Depuis dimanche 13 février, le nombre de nouveaux cas positifs ne cesse d'augmenter, ce qui rend le maintien difficile.

A ce jour, elles sont toujours autorisées, car nous sommes conscients de l'effet délétère de ces isolements pour nos résidents. Néanmoins, nous avons besoin de vous pour protéger vos proches et comptons sur votre implication dans le respect strict des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de votre présence dans l'enceinte de l'établissement. L'hygiène des mains doit être réalisée avec les

solutions hydro alcooliques mises à disposition à l'entrée des services. Par ailleurs, selon le statut de votre proche, une tenue de protection peut vous être proposée. Nous vous invitons donc à bien respecter l'affichage sur les portes des chambres, et à solliciter les professionnels lors de votre venue, afin d'être accompagné dans les mesures à respecter lors de votre visite.

Nous tenons à vous rappeler que tous les professionnels exerçant dans l'établissement sont à ce jour vaccinés. De même, des rappels réguliers sont faits par les équipes d'encadrement sur les mesures barrières, ainsi que des réajustements des bonnes pratiques s'il y a lieu.

Enfin, le dernier prérequis aux visites dans l'établissement réside en votre identification. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous remercions de **remplir le registre des visites**, sur lequel il vous suffit d'inscrire vos noms, prénoms et numéro de téléphone.

Sachez qu'en cas de non-respect des règles précitées, le personnel présent, pourra être amené à refuser l'accès à toute personne ne remplissant pas les conditions requises ou à mettre immédiatement fin à la visite en cours. La direction se réserve, quant à elle la possibilité de prononcer une interdiction des futures visites.

Nous sommes conscients que cette période de crise sanitaire est lourde psychologiquement pour vous et vos proches.

Sachez que vous pouvez compter sur notre engagement quotidien au service de vos proches et que nous espérons tous une fin rapide de la pandémie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

*Vous remerciant de
votre compréhension
et en vous remerciant
de limiter au
maximum les visites.*

Le directeur Délégué par intérim

Benoît LAUZE

